



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de
Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la Mairie, 2870 boulevard Labelle, Prévost, le 5 novembre 2001, de 18 h 30 à 18 h 40.

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Charbonneau, maire
Monsieur Florian Charlebois, conseiller
Monsieur Germain Richer, conseiller
Monsieur Sylvain Paradis, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Joubert, conseiller
Madame Nathalie Deshaies, conseillère

ABSENCE :

Monsieur Charles Parisot, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Claude Charbonneau, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec.

11554-11-01

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Sylvain Paradis
appuyé par madame Nathalie Deshaies

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente assemblée de consultation publique soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION

La présente séance consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur les projets d'amendements au règlement de zonage 310 tel qu'amendé suivants : règlements 310-52 (commerce mixte, zone C-224 – réunir zones H-315 et C-316 – entreposage intérieur, zone C-316 – maison de chambres, zone H-340 – station de pompage, zone H-104 - usages commerciaux, zone P-335) et 310-53 (Habitations multifamiliales).

EXPLICATIONS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur le maire Claude Charbonneau ouvre la séance de consultation publique et donne la parole à M^e Laurent Laberge, assistant greffier, qui explique les projets de règlements et mentionne les conséquences de leur adoption.



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de
Prévost

No de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

11555-11-01

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Il est proposé par monsieur Germain Richer
appuyé par monsieur Sylvain Paradis

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la présente assemblée de
consultation publique à 18 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros
11554-11-01 et 11555-11-01 contenues dans ce procès-verbal.

Claude Charbonneau
maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions numéros 11554-11-01 et 11555-
11-01 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de
la Ville de Prévost à sa séance tenue le 5 novembre 2001.

M. Laurent Laberge
assistant greffier